LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

44ème année — numéro 533 16 Février 1990 — 100 Francs CFA

LE BENIN A L'AURORE D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION POUR LE RENOUVEAU

« Le vrai civisme, le civisme dynamique... exige... : conscience et fierté de se sentir membre d'une cité, d'une nation solidaire de son passé et responsable de son avenir » (R. P. Michel Richet). Comme nous y invite le pape Paul VI, dans sa Lettre apostolique au Cardinal Roy (14 mai 1971), « nous ne devons pas hésiter à recueillir les leçons d'un passé que nous estimons révolu et trop différent, parce que nous avons besoin d'éclairer notre avenir — que nous percevons aussi incertain que mouvant — par des vérités permanentes, éternelles, qui nous dépassent certes, mais dont nous pouvons, si nous le voulons bien, retrouver nous-mêmes les traces ».

Les laïcs catholiques se doivent de participer à la réflexion collective d'où naîtra une nouvelle loi fondamentale, une nouvelle constitution. Mais qu'est-ce que la « Constitution ? »

« Dans toutes les sociétés humaines, le pouvoir est réglementé par un certain nombre de procédures. Dans les sociétés modernes, le pouvoir est soumis à la

(Lire la suite à la page 6)

LIBERATION DE NELSON MANDELA: LE FRUIT D'UNE VICTOIRE ETAPE PAR ETAPE

Nelson et Winnie : quatre mois seulement de vie commune après leur mariage en 1956. Juste le temps, entre deux « missions » du père, d'avoir leurs filles Zenani et Zindziwa.

Après 28 ans de détention, Nelson Mandela a recouvré sa liberté le dimanche 11 février 1990. L'attente, certes, a été longue, mais riche en enseignements.

Le processus qui a conduit à la libération graduelle du plus célèbre prisonnier du monde a commencé le jour même de son arrestation. Arrêté, on s'en souvient, le 5 août 1962, Nelson Mandela et sept autres principaux dirigeants du Congrès National Africain (ANC) ont été condamnés à la prison à vie pour sabotage et complot qualifiés de « Communistes » contre le régime raciste de Pretoria le 12 juin 1964. Pendant son arrestation, Mandela a bénéficié du soutien indéfectible des peuples épris de justice et de paix. Son arrestation a stimulé la lutte anti-apartheid en Afrique du Sud d'abord et ensuite dans le reste du monde. Cette levée de boucliers a contraint les autorités de Pretoria à assouplir leur position vis-à-vis du leader de l'A.N.C. et à créer des conditions favorables à sa libération. L'histoire de cette libération graduelle a commencé en 1964. Cette année, Nelson Mandela est enfermé dans une ancienne léproserie située au large du Cap. Comme il est de coutume dans ces lieux de détention, il passait ses heures à casser des pierres et à exécuter d'autres travaux d'épreuves. En 1982, il a été transféré au pénitencier de Pollsmoor. Là, le prisonnier est autorisé à avoir 30 visites de 40 minutes par an de sa femme Winnie.

Le 12 août 1988, le prisonnier quitte Pollsmoor atteint par la tuberculose qu'il soigne dans une clinique privée. Cette affection a fait l'objet de beaucoup de polémiques et de spéculations. Les Noirs sud-africains accusent le pouvoir minoritaire blanc de vouloir tuer Mandela par intoxication. Le 7 décembre de la même année, le leader historique de l'A.N.C. est de nouveau transféré dans une villa de l'administration pénitentiaire et attenante à la prison de Paarl. Il y bénéficie d'un droit de visite illimité que sa famille refuse. Le 5 juillet 1989, le président sud-africain Peter Botha rencontre Nelson Mandela. A l'issue de cette rencontre, un communiqué du prisonnier a été publié et invite Pretoria au dialogue avec l'A.N.C.. Le 15 octobre 1989, huit prisonniers politiques influents sont libérés dont M. Walter Sisulu, de même que six autres dirigeants de l'A.N.C. qui, quelques jours plutôt, avaient été reçus par M. Mandela. Le 13 décembre 1989, le président Frederik De Klerk tient un premier tête-à-tête avec le célèbre prisonnier. Une concertation très attendue et qui a porté les espoirs escomptés, puisque trois semaines après l'entretien, M. Mandela a annoncé par l'intermédiaire de sa femme Winnie que sa libération « n'était qu'une affaire de mots ».

Le 27 janvier 1990, Winnie Mandela rend visite à son mari et déclare à sa sortie que des « problèmes ont surgi ». Elle annonce que son mari exige à nouveau la satisfaction de ses revendications notamment la légalisation de l'A.N.C..

Le 2 février 1990, le président De Klerk répond en annonçant plusieurs mesures de décrispation dont la légalisa-

(Lire la suite à la page 10)

A L'ECOUTE DU PAPE

Un Vent de Liberté

Varsovie, Moscou, Budapest, Berlin, Prague, Sofia et Bucarest, pour ne citer que des capitales, sont devenues comme des étapes d'un long pèlerinage vers la liberté. Nous devons rendre hommage aux peuples qui, au prix d'immenses sacrifices, l'ont courageusement entrepris et aux responsables politiques qui l'ont favorisé. Ce qu'il y a d'admirable dans les événements dont nous avons été témoins, c'est que des peuples entiers ont pris la parole ; des femmes, des jeunes, des hommes ont surmonté la peur. La personne humaine a manifesté les inépuisables ressources de dignité, de courage et de liberté qu'elle recèle. Dans des pays où, des années durant, un parti a dit la vérité à croire et le sens à donner à l'Histoire, ces frères ont montré qu'il n'est pas possible d'asphyxier les libertés fondamentales qui donnent sens à la vie de l'homme : la liberté de pensée, de conscience, de religion, d'expression, de pluralisme politique et culturel.

L'ETAT DE DROIT

Il faut que ces aspirations exprimées par les peuples, soient satisfaites par l'Etat de droit dans chaque nation (...) La neutralité idéologique, la dignité de la personne humaine source de droits, l'antériorité de la personne par rapport à la société, le respect des normes juridiques démocratiquement consenties, le pluralisme dans l'organisation de la société sont des valeurs irremplaçables sans lesquelles on ne peut construire durablement une maison commune (...) accessible à tous et ouverte sur le monde. Il ne peut y avoir

(Lire la suite à la page 11)

LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

CONFERENCE NATIONALE: LES FORCES POLITIQUES EN PRESENCE

La conférence nationale tant attendue s'ouvre lundi 19 février 1990 à l'Hotel PLM Alédjo à Cotonou. 488 délégués y participeront. Cette conférence nationale, véritables Etats Généraux du Bénin risque d'être le lieu de confrontation des idées plus que des forces politiques en présence.

L'annonce de la Conférence nationale a suscité une véritable éclosion de réflexions et libéré les forces politiques en même temps qu'elle a précipité la naissance de plusieurs associations professionnelles et de développement. Seulement, si les regroupements politiques (bâptisés sensibilités par le pouvoir) fondent leurs démarches sur des bases politiques et idéologiques, il reste que les autres associations nées à cette occasion partent à la Conférence avec un statut hybride et confus. On veut faire cohabiter à ce niveau les préoccupations de développement et d'épanouissement social avec des ambitions politiques mal définies pour la plupart. L'apprentissage est si rude que certaines associations de développement versent lamentablement et naïvement dans le régionalisme vulgaire et le tribalisme étriqué. Les derniers déploiements des forces vives régionales de certaines parties du Bénin sont significatifs. Les documents confectionnés par certaines associations de développement ont été souvent inspirés par des préoccupations strictement régionalistes, donc très limitées pour réaliser le consensus national. Cependant, depuis quelques semaines, les responsables de ces associations essaient de s'affranchir des préoccupations strictement régionales pour se hisser au niveau du débat national. De ce fait, ces délégués pourront influencer positivement la Conférence.

PAYSANS OU ARTISANS : UNE PARTICIPATION ANODINE

Environ 86 paysans ou artisans prendront part aux assises nationales prévues pour le lundi 19 février 1990. Le souci du comité préparatoire à ce niveau est de permettre aux représentants du monde rural de vivre, eux aussi, les discussions entre forces politiques aux ambitions souvent contradictoires. Ils tireront sans doute des leçons de cette réunion et il est souhaitable que leurs contributions soient appréciables. Les Etats Généraux d'un pays doivent certes être une affaire de l'élite mais également celle de la classe paysanne qui représente le Bénin profond. On comprend toutefois les réserves émises par certaines formations politiques selon lesquelles la présence des paysans et artisans « gênerait les débats en raison de leur niveau politique ». Alors pourquoi le comité préparatoire tient-il tant à la présence des paysans ? Peut-être parce que le monde rural représente 90 % de la population béninoise. Cet argument ne convainc nullement les forces politiques constituées. « La présence des paysans et artisans avec voix délibérative permettrait au pouvoir de financer son déficit électoral si des votes devraient avoir lieu. C'est une technique qui a toujours marché. Il suffit de voir ce qui se passe à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire », nous a confié un militant de formation politique. Seulement, s'il est vrai que la présence et la participation aux débats des paysans et artisans pourraient faire traîner les discussions, il est tout aussi vrai que leur absence créerait un vide hautement dommageable et susciterait des sentiments de fustration au sein du monde rural. Car on ne doit pas perdre de vue que cette couche de la population représente un maillon essentiel de la société (l'agriculture est la base de l'économie nationale). On devra malheureusement noter que tous les intellectuels qui agitent des projets de société n'ont pas toujours une vision claire et précise des préoccupations des « masses populaires » : le bon sens des gens de la campagne enracinés dans nos cultures et appuyés sur des éléments d'information puisés au plus profond du terroir peuvent se révéler être d'un apport très appréciable.

LES FORCES ARMEES POPULAIRES : UNE PRESENCE DISCRETE

En dehors des militants en uniforme au pouvoir, les militaires entendent cette fois-ci participer à la conférence dans la discrétion. Cette attitude réservée n'est le résultat d'aucune faiblesse ou insuffisance. C'est le fruit de longues concertations entre les trois composantes des Forces Armées Populaires à savoir : les Forces de Défense Nationale (FDN), les Forces de Sécurité Publique (FSP) et la milice populaire. Deux principales raisons fondent cette position, qualifiée « de sage et responsable » par de nombreux observateurs de la scène politique nationale. D'abord l'insuccès du gouvernement militaire surtout après l'avènement en 1975 du Parti de la Révolution populaire du Bénin (PRPB, parti Unique). Le rôle dirigeant reconnu à ce parti dont les principaux animateurs étaient des civils prétendument initiés à la théorie de Marx et de Lénine, a permis toutes sortes de micmac peu honorables dans les arcanes du pouvoir.

Les cas de la Société Sucrière de Savè, de la Cimenterie d'Onigbolo, du Pétrole de Sèmè-Podji, de la Manucia sont édifiants. Certains officiers qui ont trempé dans ces magouilles ont profité des postes qu'ils occupaient. Ils sont aujourd'hui traînés dans la boue et couverts d'opprobre. La population les accuse non sans raison d'avoir conduit le pays à la ruine économique. Toute chose qui ne fait pas honneur à une armée dont la mission première et véritable est de servir la patrie et le peuple. Les FAP sont donc parvenues à un constat très amer, après 17 ans de gestion. Dans les milieux militaires, on ne cesse de passer au crible les officiers et sous-officiers qui ont exercé des fonctions de responsabilité et qui n'ont pas su préserver la crédibilité des FAP, d'où la décision de retourner purement et simplement dans les casernes, leur vraie place.

L'autre raison non moins importante est liée à l'émergence, ces derniers mois, de nouvelles classes politiques au Bénin. Le brin de liberté arraché au pouvoir par les Béninois a permis de noter que le peuple a mûri politiquement et qu'on ne doit plus confisquer le pouvoir grâce aux armes et l'exercer grâce à la terreur. Les Béninois font montre de capacités intellectuelles pouvant leur permettre d'aboutir à un consensus national au terme d'un large débat démocratique. Le peuple aspire à un état de droit où les lois et les institutions seront respectées. Tous ces aspects ont été examinés minutieusement par les FAP et ont motivé leur retour dans les casernes. Ce repli ne signifie nullement que les FAP se désengagent et se désintéressent de la vie politique. Ils participeront à l'activité politique sur la base des règles démocratiques et non pas l'arme à la main. Le temps des coups d'Etat et autres révolutions de palais est révolu. Des changements qui augurent d'un avenir politique serein pour le Bénin et qui indiquent qu'à la Conférence Nationale, les délégués des Forces Armées populaires du Bénin ne devraient jouer le jeu d'aucun groupe retrograde et anachronique, surtout pas du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB), mais s'efforceront plutôt de s'investir dans le processus de la Démocratie et du Renouveau.

LES SYNDICATS : UNE PARTICIPATION ACTIVE

L'allure à laquelle les syndicats de base se désaffilient de l'UNSTB ces derniers jours, révèle le sentiment qui anime actuellement les syndicalistes béninois. Après tant d'années de « syndicalisme de participation » dont le bilan est négatif (du moins pour la masse des travailleurs), les syndicalistes ne jurent aujourd'hui que par l'autonomie de pensée et d'action. A la Conférence Nationale, ils constitueront une force syndicale, certes, mais également politique. Les souffrances endurées ces deux dernières années par les fonctionnaires béninois (abattement de 10 % des salaires, retard dans le paiement des salaires, paralysie du système éducatif...) ont renforcé la conviction politique des syndicalistes. Ils savent désormais que leur salut réside dans l'instauration d'un régime démocratique qui permet de contrôler ceux qui exercent le pouvoir et aussi ceux qui les représentent. Etant donné les charges et ressentiments accumulés contre le régime PRPB qui les a bernés, les syndicats influenceront les débats par leur participation active. Les premiers signes d'un tel comportement sont déjà perceptibles. Le Syndicat National des Enseignants du Supérieur (SNES) a déclenché depuis la semaine dernière, une vaste opération de regroupement des syndicats désaffiliés de l'UNSTB. L'objectif immédiat est d'abord d'harmoniser les points de vue des syndicalistes avant la conférence nationale, mais à terme, cette opération devra déboucher sur une fédération syndicale ou une centrale syndicale unique.

LES « SENSIBILITES POLITIQUES ». LE VA-TOUT

L'essentiel du jeu politique se fera au niveau des « sensibilités politiques ». Ces formations politiques qui retrouvent ainsi un petit espace de liberté à la faveur de la crise, ne manqueront pas d'engager avec le PRPB qui les a, pendant longtemps baillonnées, réduites au silence, un véritable débat d'idées, pour une clarification indispensable de la situation politique. La prolifération des documents et leur contenu concret aux idées progressistes pour la plupart est annonciatrice de l'ambiance qui caractérisera la conférence. De source bien informée, on indique que deux préalables seront posés dès l'ouverture de la conférence. De leur satisfaction dépendra la suite des travaux. Ainsi, comme préalable, les « sensibilités politiques pourraient exiger la constitution d'un praesidium neutre pour diriger les débats. Ensuite elles pourraient exiger que les décisions de la conférence aient un caractère obligatoire et immédiatement applicable. Ainsi elles

(Lire la suite à la page 11)

LA JEUNESSE CHRETIENNE AUJOURDH'UI

Récemment, les Abbés Gervais Avoundè et Sylvestre Tchèkè ont fait aux Jeunes du groupe de prière « Feu Nouveau » de Ouldah, une causerie sur la JEUNESSE CHRETIENNE AUJOURD'HUI.

Si la première partie qui porte sur la JEUNESSE CHRETIENNE FACE A SA FOI est traitée par l'Abbé Sylvestre Tchèkè, la deuxième partie qui porte sur la JEUNESSE CHRETIENNE ET SA FORMATION est, elle, traitée par l'Abbé Gervais Avoundè.

Souhaitant la partager avec toute la jeunesse de notre pays, l'Abbé Sylvestre Tchèkè nous l'a envoyée pour publication.

La première partie a été présentée dans notre précédente édition. Ci-après et comme promis la deuxième partie.

II — LA JEUNESSE CHRETIENNE ET SA FORMATION

Nous abordons ici un point fondamental de notre causerie. En ce qui concerne la jeunesse et sa formation, nous jeunes, nous réussirons à bâtir notre avenir, tant que nous serons réceptifs à tout ce qui est beau, bon et grand. Réceptifs au message de la nature, de l'homme et de Dieu avant tout. Cela demande bien sûr, la bonne volonté, l'effort constant et endurant.

A — FORMATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

a) La Jeunesse face à l'avenir

Le problème de l'avenir des jeunes est une question qui suscite aujourd'hui beaucoup d'angoisse, tant chez les parents que chez les jeunes eux-mêmes. Mais pourquoi tant d'angoisse et de tristesse au sujet de l'avenir de la jeunesse aujourd'hui ? Pourquoi le doute et l'incertitude gagnent de plus en plus le terrain en ce qui concerne un avenir meilleur où il fera bon vivre pour chaque citoyen béninois ? Oui vous savez autant que nous les raisons ; mais les causes certainement pas.

1) Les raisons

Les raisons profondes de cette angoisse et inquiétude devant l'avenir ne sont autres que ce que nous constatons et vivons tous ensemble dans le pays : la crise économique, le manque d'argent face à la montée du coût de la vie, tout coûte cher, mais il n'y a pas assez d'argent pour l'achat. Et ce n'est pas tout, en plus du retard des salaires, le nombre des chômeurs augmente, les jeunes diplômés n'ont plus d'emploi ; le nombre des spécialistes des divers métiers augmente et tous n'arrivent plus à trouver régulièrement de clients...

Bien sûr tout cela prête à la tristesse et au découragement pour les uns et crée l'angoisse et l'inquiétude chez d'autres. Les difficultés de la vie augmentent et on ne sait plus où mettre la tête ni que faire. Ce sont là les raisons pour lesquelles l'avenir nous inquiète.

Mais quelles sont les causes de ces malheurs qui font que l'avenir devient inquiétant et douteux ? Où se situent ces causes ? Et surtout que faire pour combattre les causes de ces malheurs qui embrouillent et obscurcissent l'avenir ? C'est là le nœud du problème que nous allons essayer de résoudre ensemble.

2) Les causes

Tout d'abord l'origine de ces causes, il ne faut pas aller les chercher ailleurs. C'est nous-mêmes ; c'est en nous les citoyens de ce pays, nous les jeunes d'aujourd'hui, dignes fils de ce pays.

Les causes de ces malheurs qui obscurcissent l'avenir, ce sont : l'inconscience professionnelle, la malgérance, l'incapacité notoire desdits spécialistes ou l'ignorance technique, la négligence, l'immoralité et l'irrespect qu'on confond gaillardement avec la liberté. Plus particulièrement chez les jeunes, dans leur cadre de formation, c'est le libertinage, le manque d'égard aux aînés et à leurs professeurs, l'oisiveté, la paresse qui entraînent la malhonnêteté et la tricherie ; les jeunes filles malhonnêtes se livrent aux professeurs pour avoir les meilleures notes en rendant des visites imprévues aux professeurs.

Le vice gagne du terrain, l'immoralité devient recherche de solution aux problèmes créés par la paresse et l'inconduite... Ailleurs, dans nos villes, ce libertinage crée le terrain favorable à la débauche, la drogue, la course dans les boîtes de nuit où l'impureté — prostitution — deviennent institution officiellement ouverte... Et les conséquences de tous ces actes inconscients et quasi-irréfléchis deviennent des fléaux (ou malheurs publics) qui atteignent toute la société, dégradent et déstabilisent les structures vitales et les institutions telles que : l'école, l'économie, le fonctionnariat et l'Etat. Ce qui ne peut que créer une confusion à l'avenir meilleur vers lequel la jeunesse aspire et tend de toutes ses forces. Mais que faire en effet pour relever le défi afin que l'espoir d'un avenir puisse s'épanouir ?

Pour mieux cerner cette question et éviter toute abstraction, nous allons passer en revue les secteurs fondamentaux où l'effort de relance et du relèvement s'avère nécessaire et urgent.

b) La jeunesse et la formation intellectuelle

La formation intellectuelle est un secteur primordial d'une importance assez considérable. Les jeunes doivent prendre conscience que c'est là une formation fondamentale qui peut leur être profitable à tous les niveaux ; au niveau de la maturité humaine, au niveau socio-culturel comme au niveau socio-professionnel.

La bonne formation intellectuelle peut permettre à un jeune de s'orienter dans une spécialité scientifique ou dans une spécialité technique de son choix. De même la formation intellectuelle jusqu'à un certain niveau, peut permettre à un jeune d'embrasser plus efficacement un métier ou une carrière pratique et y réussir plus brillamment qu'un autre jeune inculte ou analphabète.

C'est pourquoi il n'est pas bon que la jeunesse néglige la formation intellectuelle, sous prétexte qu'il *n'y a plus d'emploi pour les diplômés.* Il ne s'agit pas de se décourager ou bien de trouver des prétextes pour ne pas prendre au sérieux sa formation scolaire.

Mais la meilleure solution est d'être optimiste pour profiter des chances qu'on nous donne pour notre formation. Il faut alors s'encourager et se donner la volonté de mieux faire avec plus de dynamisme tout ce qui concourt à la réussite de notre formation intellectuelle. C'est la meilleure façon pour nous d'affirmer notre jeunesse et de nous assurer un bon avenir.

La jeunesse comme le dit le pape, se reconnaît à trois signes essentiels : **la volonté d'amour, la curiosité intellectuelle et l'esprit offensif et dynamique.** Etre jeune cela signifie être enthousiaste; être enthousiaste, c'est avoir un esprit qui calcule et un cœur généreux qui se donne sans réserve au travail.

Pour bien réussir les études et bâtir un bon avenir, il faut que chacun de vous se donne un idéal. Ayez un idéal car c'est le seul moyen de faire quelque chose et d'être quelqu'un. Un idéal bien choisi devient la grande lumière et le grand bienfait de la vie. Sachez que les grands hommes, les génies, les saints n'ont fait de grandes choses que parce qu'ils étaient inspirés par un grand idéal. Seuls réussissent bien ceux qui visent plus haut.

En étudiant, ne dites pas si j'ai ma moyenne ça me va : Viser toujours la meilleure note, et travailler en conséquence. Il faut avoir la volonté de bien faire et vous aurez le succès. On dit que vouloir c'est pouvoir. Oui quand on veut et qu'on se met fermement au travail on arrive.

Apprenez à gagner du temps. Quand vous avez des (choses) leçons à étudier, ne traînez pas, ne passez pas toute une soirée à bavarder avec les amis sans vous soucier de votre travail. Organisez-vous pour avoir un emploi de temps personnel pour votre étude journalière ; que vous ayez devoir ou non travaillez au jour le jour. Ayez toujours quelque chose à lire (un roman, une revue, un recueil etc...) ; toutes ces lectures vous permettront d'avoir une culture intellectuelle.

Si vous travaillez ainsi d'une manière régulière dans cet ordre précis, vous n'aurez pas de peine à réussir au brevet, au baccalauréat, à la licence, à la maîtrise et au doctorat. C'est bien là les moyens sûrs pour progresser avec certitude et espoir de la réussite.

Cependant, malgré ces efforts, s'il vous arrive d'essuyer l'échec à un examen, il ne faut pas se décourager. Il faut redoubler d'ardeur et se remettre au travail. Pour qui croit à l'amour de Dieu, aucun échec n'est définitif, aucun mal n'est irrémédiable. Dieu vient toujours à notre secours quand nous sommes dans l'épreuve de l'échec. Voyez l'exemple de Saint Pierre Apôtre, il pêchait des poissons probablement avec toute la technique désirable et il n'a rien pris. Et voilà que Jésus lui dit, après l'échec de sa journée, de jeter le filet, sans autre précaution, et vous savez tout ce qui arriva... Si je mets en œuvre moyens et techniques du monde, Jésus n'est pas là ; il attend l'échec, et c'est alors qu'il intervient.

Ne désespérez donc pas quand vous vous confrontez à l'échec. Sachez que le Seigneur vous aime et viendra à

(Lire la suite à la page 5)

Sport

HALTEROPHILIE:

BONNE PERFORMANCE DE LA CAMEROUNAISE DENISE MATOU AU CHAMPIONNAT DU MONDE

Belle performance d'une athlète féminine africaine dans une discipline encore confidentielle... l'haltérophilie. Dans sa catégorie des-60 kilos, la Camerounaise Denise Matou s'est en effet classée 6ème (sur 19 participantes) lors du IIIème Championnat du monde féminin d'haltérophilie qui s'est déroulé à Manchester (Grande-Bretagne) fin novembre 1989.

Avec 167,5 kilos au total olympique (72,5 kilos à l'arraché + 95 kilos à l'épaulé-jeté), Denise est restée loin de son record personnel (180 kilos au total olympique), mais elle a tout de même eu la satisfaction de n'être battue que par des concurrentes venues de Chine (les meilleures) ou des pays de l'Est; et cela sans grande préparation. A Manchester, sur une centaine d'athlètes, la Camerounaise était la seule représentante de l'Afrique en compétition. Elle a donc fait honneur au continent africain.

Agée de 20 ans, pesant 58 kilos, Denise Matou est une authentique championne dans sa discipline méconnue. D'ailleurs, elle avait déjà participé une fois au Championnat du monde féminin d'haltérophilie. Il s'agissait du premier Championnat, qui avait eu lieu à Daytona Beach (Floride/Etats-Unis), en novembre 1987. Denise Matou s'était alors classée 5ème, toujours dans la catégorie des-60 kilos, mais avec une performance nettement inférieure (total olympique de 155 kilos, avec 65 kilos à l'arraché et 90 kilos à l'épaulé-jeté). A l'époque, elle avait effectué le déplacement en compagnie de sa compatriote Marie Juedo (13ème dans la catégorie des-67,5 kilos, avec un total olympique de 140 kilos).

L'haltérophilie, rappelons-le, est un sport des poids et haltères consistant à soulever, en exécutant certains mouvements (arraché, développé, épaulé et jeté) les haltères les plus lourds possibles qui ne sont rien d'autres qu'un instrument de gymnastique fait de deux boules ou disques de métal réunis par une tige.

SPORT AUTO:

KADY ENGELBERT, UNE FEMME A LA TETE DE LA FEDERATION IVOIRIENNE AUTOMOBILE

Sa candidature avait constitué une grande surprise, son élection fut une énorme stupéfaction ! Talentueuse et célèbre co-pilote de rallye, seule femme d'envergure du sport automobile ivoirien, Kady Engelbert a en effet été élue, début janvier, présidente de la Fédération Ivoirienne de Sport Automobile (FISA). A l'issue du premier tour de scrutin, elle battait le président sortant, Martial Yacé, par 9 voix contre 5.

Auparavant, l'assemblée générale de la FISA avait pourtant donné quitus de sa gestion au bureau sortant. Martial Yacé présentait en effet un bilan positif, au terme de ses 2 ans de mandat, ayant sorti la FISA d'une certaine léthargie et redonné sa place au Rallye de Côte d'Ivoire dans le championnat du monde des rallyes. L'entourage de Martial Yacé semble avoir été plus critiqué que lui-même, les différents clubs affiliés à la FISA se plaignant de ne pas avoir assez voix au chapitre et de ne pas être assez aidés.

Kady Engelbert qui depuis une bonne dizaine d'années a su s'imposer dans un monde très masculin, possède un palmarès éloquent : d'abord co-pilote de Eugène Salim ; ensuite, co-pilote de Soumaré Mafall, leur équipage terminant IIème du Rallye de Côte d'Ivoire 1986 et 8 ème de l'édition 1988. A la tête de la FISA, elle aura fort à faire, face à une situation délicate. Au quotidien ivoirien « Ivoire soir », elle confie : « Je n'ai peur de rien. Je ne suis pas complexée. Je n'aime pas beaucoup parler, je suis une femme d'action ».

JEUX DE SOCIETE:

DANS DIVERSES DISCIPLINES, LES CHAMPIONS AFRICAINS COMMENCENT A S'AFFIRMER

Classés dans la catégorie des loisirs, les jeux de société se situent en marge du sport lorsqu'ils se jouent en compétition. Petit à petit, l'Afrique commence à s'affirmer dans diverses compétitions internationales de jeux de société, bien que les champions africains manquent cruellement de contacts internationaux, faute de moyens financiers.

Championne d'Afrique en titre, l'équipe du Sénégal, en août 1989, avait malheureusement dû déclarer forfait, au dernier moment, pour le Championnat du monde de jeu de dames de Vérone (Italie), par suite de difficultés financières. Toujours en août 1989, le jeune sénégalais Arona Gaye s'était brillamment classé 2ème, catégorie cadets, à Namur (Belgique) lors du XVIIème Championnat du monde de scrabble francophone ; à Namur, le comportement de toute l'équipe sénégalaise de scrabble avait d'ailleurs été bon. Début novembre, à Lucerne (Suisse), la sélection africaine s'était distinguée à la IIème Coupe du monde des nations d'échecs (l'Afrique est représentée par une sélection continentale). Emmenée par le maître international tunisien Slim Bouaziz, la sélection d'Afrique n'avait pas évité la dernière place, mais avait remporté une fort belle victoire sur l'équipe des Pays-Bas.

Sur le continent africain, ces jeux de société se pratiquent surtout en Egypte et en Afrique du Nord (Tunisie et Maroc) et dans la région de l'Afrique de l'Ouest, Sénégal et Côte d'Ivoire en tête.

LE JAZZ NOUVEAU D'ANGELIQUE KIDJO

La chanteuse béninoise Angélique Kidjo est peut-être en train de préfigurer l'avènement d'une nouvelle génération de musiciens cherchant à inventer un jazz qui soit spécifiquement africain. Le deuxième disque qu'elle vient de publier — « Parakou » — réalise une synthèse très originale de couleurs jazzy, de temps afro-beat, de vocalises dialectales, d'accents funk ou reggae.

L'Afrique entretient un rapport paradoxal avec le jazz. Alors que pour l'essentiel, via l'esclavage, toute la musique noire américaine prend ses racines dans le continent noir — et en particulier le fabuleux baobab du jazz U.S. —, l'Afrique, à quelques exceptions près, n'a pas encore donné naissance à un jazz moderne qui lui soit propre et pouvant prétendre à une reconnaissance populaire sur ses terres. Qu'y a-t-il, en effet, en face (ou à côté) des grands de la rumba, du makossa, du mbalax, de la juju music ? Pas grand-chose ou peu s'en faut. On trouve, dans toutes les capitales africaines, de bons instrumentistes se produisant en catimini dans les grands hôtels. Ils jouent pour l'essentiel des « standards ». On repère ici ou là, fragiles ou éphémères, de petites formations s'adonnant à leur passion, de mini-festivals, parfois quelques lieux consacrés : « Jungle Trio » de Brazzaville, ex-festival « Jazz sous les manguiers » de Yaoundé, « Shrine » de Fela Kuti, etc . . . Et pourtant pas un seul musicien africain qui n'en pince pour le jazz et dont l'éducation musicale ne lui doive quelque chose.

Cela est-il en train de changer ? Les Sud-Africains avec leurs jazzmen exilés (de Chris Mac Grégor à Dollar Brand), les Ethiopiens (dont le jazz reste méconnu du fait de leur repli), des Manu Dibango, Fela ou Xalam ont prouvé, ces dernières années, qu'il était possible d'inventer un nouvel idiome. En cela Angélique Kidjo est peut-être en train de préfigurer l'avènement d'une nouvelle génération de chanteurs/musiciens cherchant à inventer un jazz qui soit spécifiquement africain.

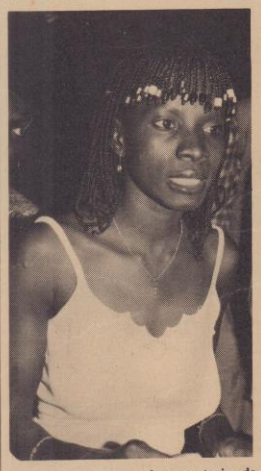

Des parents perspicaces

Un drôle de tempérament que cette Béninoise de ving-neuf ans qui vient de publier un disque — « Parakou » — tout à fait singulier et qui connut un vrai succès dans certains grands festivals français, après avoir fait la première partie de Myriam Makeba en mai 1989, lorsque cette dernière se produisait dans la prestigieuse salle de l'Olympia à Paris ! Née à Ouidah, au bord de l'Océan, Angélique Kidjo doit sa carrière, certes, à des aptitudes certaines pour le chant et la scène, mais aussi à des parents assez perspicaces et tenaces pour soutenir leur fille dans la « déraisonnable » entreprise de devenir artiste. Il faudra, en effet, encore beaucoup de temps, en Afrique comme ailleurs, pour faire accepter l'idée qu'être saltimbanque (chanteur, comédien, musicien) est un vrai métier, dur, difficile, et que la musique est une des choses les plus sérieuses qui soient. Mais avec un père, fonctionnaire des postes, ayant des goûts artistiques à travers la photographie, et une mère étant la fondatrice de la première troupe de ballet-théâtre de l'ex-Dahomey, la jeune Angélique Kidjo put bénéficier d'un soutien éclairé et de l'encouragement familial. On la vit donc faire ses premières armes au sein de l'ensemble « Alafia », puis assumer quelques tournées hors de son pays, avant de publier son premier disque « Pretty » qui se vendra à plus de 30.000 exemplaires en 1980.

UNE SYNTHESE ORIGINALE

Ce succès africain peut lui laisser espérer un début de carrière prometteur sur le continent. Or, par crainte d'être prisonnière du ghetto musical local, alors qu'on commence à parler de « world music », d'échanges, de fusions, Angélique Kidjo va choisir d'aguerrir son expérience en partant vers l'Europe. Trois ans de formation vocale au sein du C.I.M. de Paris (une sorte de conservatoire tourné vers la pratique du jazz) ; une place de choix au sein de la formation du célèbre pianiste Jasper Van't Hof — le groupe « Pili-Pili » — qui la fait connaître aux Pays-Bas et en Allemagne ; un deuxième disque, « Ewa Kadjo » avec le saxophoniste Tom Barlage... tout cela fortifie, stimule cette interprète à l'indéniable « feeling » qui, avec le pianiste-bassiste Jean Hebrail, créera sa propre formation, celle qui précisément sera à la base de l'album « Parakou ».

Chantant en fon, mina ou yorouba, Angélique Kidjo est pour la musique une synthèse très originale de couleurs jazzy, de tempos afro-beat, de vocalises dialectales, d'accents funky ou reggae. Et pour les thèmes chantés : la vie quotidienne africaine, la situation de la femme, l'apartheid, tout cela avec un ton, un humour qui nous changent des complaintes sirupeuses de pas mal de ses consœurs de l'Afrique de l'Ouest. La presse spécialisée européenne ne s'y est pas trompée, qui a vu dans ce personnage — elle est sur scène surprenante d'allant et de conviction — une artiste aux talents prometteurs. Une artiste qui, après Wally Badarou, donne à l'étranger un visage inédit de son Bénin natal, ce pays qu'elle compte prochainement honorer de ses concerts lors d'une tournée africaine.

Frank Tenaille

UN PEU DE DISTRACTION

L'AFRIQUE EN MOTS CROISES

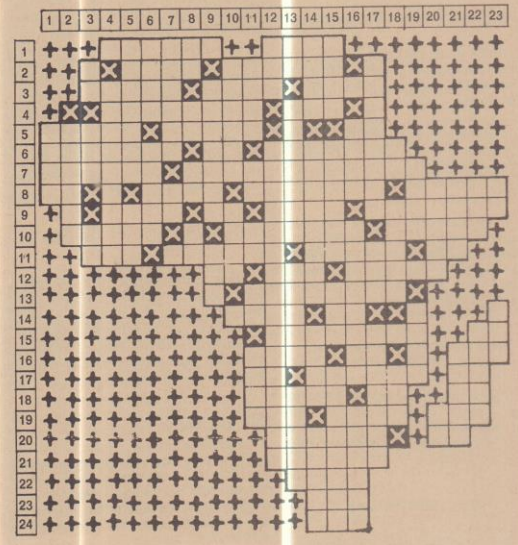

HORIZONTALEMENT

— Prédestiné à. Couchis de fascines. — 2. Cabane. Basanés. — 3. Egalisa les assises. Celui qui a été consacré. Extirper. — 4. Elle travaille pour le compte d'un maître boucher. Sigle pour école nationale d'administration. — 5. Diminué. Espionnés. Sigle pour Etat major. — 6. Sont en désacord. Douzième et dix-huitième lettre de l'alphabet. Adroits. — 7. Atteindre en mérite. Roi d'Israël. Aéromoteur. — 8. Première et cinquième lettre de l'alphabet. Individu. Outil de maçon. Maniée doucement — 9. Volcan actif de la Sicile. Vingtième et dix-neuvième lettre de l'alphabet. Liquide nutritif des plantes. Faussetés. — 10. Endroit clos. Idolâtrant. Ventilés. — 11. Préfixe égalitaire inversé. Cheval entier. Oiseaux passereaux. Fin de verbes à l'infinitif. — 12. Venu au monde. Patriarche biblique. Unité de mesure de bois. — 13. Qui ne sont plus fraiches. — 14. Malpropre. Déterminant. — 15. Enervera. Saint de la Manche. — 16. Risquai. Vingtième et douzième lettre de l'alphabet. Préjudice. — 17. Possessif. Vraie. Symbole de l'argent. — 18. Individus. Chiffres romains. Mise hors de combat du boxeur resté à terre plus de dix secondes. — 19. Fleuve d'Espagne. Miné. Chef éthiopien. — 20. Théâtres antiques. Métal précieux. — 21. Racontée. — 22. Vieux courroux. — 23. Lentilles batardes. — 24. Abréviation de la République Arabe d'Egypte.

VERTICALEMENT.

— 1. Ville camérounaise. — 2. Qui ont peu de poids. — 3. Roulement de tambour. Enzyme inversé. Est-ouest. — 4. Conformes aux règles. — 5. Métal précieux blanc. Sélection. — 6. Mit. Prénom féminin. — 7. Unies. Déterminant. — 8. Article. Neuvième et seizième lettre de l'alphabet. Fin de verbes à l'infinitif. Conjonction de coordination. — 9. Trou destiné à recevoir un lacet. Recueil de pensées d'un auteur relatives à sa vie. — 10. Tracera. Grivois. — 11. Baudets. Note de musique. Roulement de tambour. Enlever. Abréviation d'un puissant explosif. Adaptation aux goûts d'un individu. — 13. Unique. Emprisonner. Risquera. Errai. — 14. Gaz rare. Productions d'animaux. Rigolade. Vagabonder. — 15. Intenta. Plante herbacée, Adverbe de lieu. Centrifugera. — 16. Commune de Morbihan. Partie d'armure. Femelle de l'âne. — 17. Conduite en divers lieux. Permission d'aller en latin ou suffixe d'origine grecque. Forme géométrique. — 18. Symbole de l'étain. Coupés à ras. Dépôt de vin. — 19. Individu. Femelle du canard. — 20. Ventilée. Abréviation de recto. — 21 Assassiner. Grande ville du Sénégal. — 22. Lentilles batardes. Ville du Nigeria. — 23. En maitière de. Titre donné à certains réligieux.

(Solution à la page 10)

« NOTRE PERE... »

Dire « Notre Père, donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour », c'est demander que tout homme, ici et partout dans le monde, puisse manger à sa faim, et disposer de ce qui lui permet de vivre decemment. C'est aussi se préparer à y travailler soi-même, pour rendre possible une meilleure production, une meilleure distribution et une meilleure utilisation des biens de la création. C'est aussi lutter pour que tout homme puisse trouver du travail, afin de gagner dignement sa vie.

LA JEUNESSE CHRETIENNE AUJOURD'HUI

(Suite de la page 3)

votre secours. Ayez courage et faites confiance au Christ. « Les réussites apparentes ne suffisent pas à donner le bonheur ; les plus hautes réussites spirituelles surgissent parfois au sein de l'échec apparent », dit le cardinal Danielou

c) La formation professionnelle

Quant à la formation professionnelle, il en est de même. Ce que nous avons dit de la formation intellectuelle vaut en partie pour la formation professionnelle.

Que ce soit l'apprentissage de la menuiserie, du dépannage, de la mécanique, de la maçonnerie ou du simple artisanat, la volonté de bien faire, l'effort et le dynamisme sont toujours nécessaires comme moyens essentiels pour y réussir. Il ne s'agit pas de dire le métier que j'apprends est simple, cela ne demande pas beaucoup d'effort, et de se donner tout repos. Il ne s'agit pas non plus de négliger ou de sous-estimer l'apprentissage de son métier, sous prétexte que ce n'est pas un métier brillant. Il n'y a pas de sot métier ; tous les métiers que les hommes exercent sont bons et utiles pour la survie de la société et pour le progrès. Comme le dit Jean Salem, « que nous soyons balayeurs des rues, étudiants, ministres ou retraités, l'idéal de la vie reste toujours à faire tout très bien par amour pour le Christ ».

Pour terminer résumons notre analyse dans quelques principes pour réussir : « Avoir un idéal, et accepter de souffrir pour cet idéal ; éviter les petites capitulations quotidiennes qui préparent les grandes. Savoir exactetement ce que l'on veut et d'où l'on part. Ne pas surestimer ses possibilites, mais craindre aussi de les sous-estimer. Etre persuadé que tout est à faire quand on nous dit « qu'il n'y a rien à faire ». Apprendre à travailler en équipe, sans exclusivité. Ne pas confondre nervosité et rapidité. Avoir la patience d'attendre. Savoir perdre son temps aujourd'hui pour étudier et apprendre quelque chose qui servira demain. Faire très bien ce que l'on a à faire (Raymond Gillet).

En fait tout cela doit être axé sur l'équilibre moral et la charité bien ordonnée. Celui qui fait effort pour être sérieux (éviter l'inconduite, la malhonnêteté, les faux plaisirs ou débauches, la duperie et la duplicité...) pour s'occuper consciencieusement de son travail, réussira sa vie, c'est-à-dire à bâtir un bon avenir quoiqu'il advienne.

B — LA JEUNESSE ET LA FORMATION SPIRITUELLE

Nous atteignons ici le plus haut point de notre causerie, la formation spirituelle de la jeunesse chrétienne. Si nous avons mis ce point en dernière position, c'est tout simplement parce que nous supposons qu'on ne peut être bon chrétien sans être pleinement homme. Celui qui s'efforce d'édifier sa vie d'homme, réalise déjà une préparation sérieuse à la vie chrétienne.

a) L'éducation de la foi : Formation chrétienne

Le lieu de l'éducation de la foi, comme vous le savez tous c'est d'abord le catéchisme. Le catéchuménat a été pour chacun de nous et demeure encore pour certains l'étape ou la période de réflexion profonde et de découverte du Christ comme chemin, vérité et vie. C'est à la fois une découverte et une réponse vécues personnellement qui se réalisent progressivement selon des cheminements très variés. L'éducation de la foi dont il est question est donc une éducation vitale qui a pour but d'éveiller un comportement évangélique et de susciter une expérience vitale qui édifie la personnalité humaine et l'élève à la dignité du fils de Dieu.

Nous qui formons la jeunesse chrétienne, nous avons tous bénéficié de cette éducation vitale qui a laissé en nous quelque chose de substantiel. En plus le sens de la prière et le sens du péché, il y a l'espérance et la charité qui constituent la force vitale de de notre existence chrétienne.

Le sens du péché.

Notre éducation chrétienne nous a permis, à nous, d'être plus sensibles et plus réservés envers ce qui est moralement répugnant et d'être naturellement spontanés vers ce qui est bien. Notre connaissance des préceptes ou commandements de Dieu nous a donné une conscience profonde des valeurs morales qui élèvent l'homme à sa dignité de la personne humaine. Ce qui est déjà pour nous chrétiens une part importante de garantie de réussites humaines.

Sens de la prière (et son importance)

La prière comme le dit un chartreux, sa nécessité, sa grandeur, les immenses bénéfices qu'elle procure, sa douceur féconde, la gloire qu'elle assure à Dieu, son rôle dans le monde, il ne faut pas seulement avoir lu et compris cela un jour, il faut y revenir sans fin, se le redire à chaque instant et en vivre.

L'homme a besoin de la prière autant que son corps a besoin de l'oxygène.

Aujourd'hui, plus que jamais, la prière est impérieusement nécessaire dans la vie des jeunes, des hommes et des nations. Ceux qui prient font plus pour le monde que ceux qui combattent et si le monde va mal, c'est qu'il y a plus de batailles que de prières. Si l'on réfléchit bien, prier, cela signifie prendre part à ce que Dieu accomplit. La seule vraie prière est celle par laquelle nous demandons à Dieu de faire sa volonté.

« La prière est la forme d'énergie la plus puissante que l'on puisse susciter » dit Carrel. Prier, c'est agir, agir non seulement sur quelques unités mais sur l'universalité des hommes. La prière n'est pas efficace parce qu'elle réussirait à changer le monde ou à

(Lire la suite à la page 9)

LE BENIN A L'AURORE D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION POUR LE RENOUVEAU

(suite de la première page)

règle du droit. Il doit s'insérer dans un cadre juridique qui lui fixe des normes. Le cadre juridique de l'Etat est la Constitution. La constitution limite l'action des gouvernants en réduisant le domaine de l'arbitraire ».

Les modes d'établissement des constitutions peuvent être ramenés à trois :

— Les constitutions octroyées : elles sont accordées à titre de faveur, de grâce .... par les rois en vertu de leur droit divin et de nos jours par certaines dictatures;

— Les pactes qui découlent de procédés semi-autoritaires : ils sont établis par des personnes plus ou moins représentatives;

— Les constitutions démocratiques élaborées par le peuple ou par ses représentants en conformité avec ses intérêts. (Convention ou assemblée constituante, référendum constituant, plébiscite).

Depuis le 4 décembre 1958, date de la proclamation de « l'Etat du Dahomey, Etat Républicain » notre pays a connu plusieurs textes constitutionnels que l'on peut répartir comme suit :

— Les Constitutions

* 28 février 1959,
* 11 février 1964,
* 26 novembre 1960,
* 28 avril 1968 (n'a jamais été appliquée) ;

– la loi fondamentale du 7 septembre 1977 ;

— les chartes :

* 1er septembre 1968 (régime militaire du général Soglo),
* 26 décembre 1969 (Directoire militaire),
* 7 mai 1970 (Conseil Présidentiel).

En trente-un (31) ans de souveraineté internationale, notre pays aura connu huit textes constitutionnels différents : on serait tenté de dire que notre peuple est très averti des lois organiques et qu'une compilation et une mise à jour des anciens documents suffirait pour établir une nouvelle constitution. C'est oublier la soif de liberté et de démocratie dont souffre l'humanité toute entière et plus singulièrement le Bénin. Liberté et Démocratie sont les maîtres mots, mieux les colonnes qui soutiendront tous les textes fondamentaux qui régiront pour l'avenir notre pays et détermineront la forme et le fonctionnement de notre Etat. La seule question (et elle ne se pose pas en d'autres termes) est : comment asseoir, affermir et contrôler la constitution afin d'établir un nouvel ordre politique de liberté, de démocratie, d'union et de concorde ?

Nous laïcs catholiques, « nous ne pouvons invoquer Dieu, Père de tous les hommes, si nous refusons de nous conduire fraternellement envers les (autres) hommes créés à l'image de Dieu. La relation de l'homme à Dieu le Père et la relation de l'homme à ses frères humains sont tellement liées que l'Ecriture dit « qui n'aime pas ne connait pas Dieu » (1 Jean, 4,8). (Paul VI...).

Quelle constitution voulons-nous ?

Examinons les différents titres d'une loi fondamentale pour esquisser nos idées :

Préambule :

Il n'est pas inutile, nous semble-t-il, que nous réaffirmions notre attachement indéfectible aux principes de la démocratie et des droits de l'homme tels qu'ils ont été définis notamment par la :

— « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » de 1789;

— Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948;

— Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (OUA).

Contentons-nous de définir brièvement la démocratie comme étant la forme de gouvernement qui recueille le plus de suffrages et qui permet « le gouvernement du peuple par le peuple, pour le peuple ». De nos jours, il est devenu le mode de gouvernement légitime parce qu'il répond à l'adhésion de la majorité des citoyens. Pour M. Burdeau « la démocratie est aujourd'hui une philosophie, une manière de vivre ».

L'égalité de tous les citoyens devant la loi devrait être affirmée, (sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, de profession, de rang social...) Toutes les croyances doivent être respectées et si besoin protégées.

Il ne suffit pas d'affirmer que « les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et qu'ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité », il faut effectivement assurer la protection de la vie, de la liberté, de l'intégrité physique de la personne humaine.. et son plein épanouissement. Selon le mot de Montesquieu, « la liberté est ce bien qui fait jouir des autres ». Aussi devons-nous nous attacher à garantir les libertés fondamentales, les droits primordiaux, l'égalité civile, les libertés civiles (liberté individuelle, liberté de la propriété, liberté de la pensée, d'opinion, d'expression, de presse, de réunion, d'association, de religion, liberté de l'enseignement (même privée), l'inviolabilité du domicile privé, liberté du travail...).

De l'Etat et de la Souveraineté :

Notre Etat est une République une, indivisible, indépendante et souveraine, laïque, démocratique et sociale.

Il a besoin d'un emblème, d'un drapeau, d'un hymne, d'une devise, d'une langue officielle (qui est le français), de sceaux et d'armoiries...

Il va sans dire que la « souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants ou par voie de référendum » et que le suffrage est universel, égal et secret.

Des droits et des devoirs du Citoyen :

Parce que la personne humaine est sacrée, l'Etat lui doit respect et protection, instruction, formation professionnelle, culture..., sécurité, justice...

DES INSTITUTIONS :

La séparation des trois pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire) doit être assurée à tout prix.

A) LEGISLATIF :

L'INSAE, à partir de ses projections, évalue la population de notre pays à 4. 739.449 habitants pour 1990. Elle se répartit comme ci-dessous :

Provinces	Population	Superficie en Km2	Nombre de districts	Population moyenne par district	Superficie moyenne par district en Km2
Atacora	646.530	31.200	14 dont 1 district urbain	46.181	2.229
Atlantique	1.018.304	3.230	14 dont 6 districts urbains	72. 736	231
Borgou	674.565	51.000	14 dont 1 district urbain	48.183	3.643
Mono	685.961	3.800	11 districts	62.360	346
Ouémé	909.355	4.720	16 dont 3 districts urbains	56.835	295
Zou	804.734	18.700	15 dont 2 districts urbains	53.649	1.247
Bénin	**4.739.449**	**112.600 km2**	**84**	**56. 423 habitants**	**1.341 km2**

Par essence, la démocratie repose sur le respect et l'égalité des citoyens. Si la démocratie directe est difficilement applicable, la démocratie représentative devrait être pratiquée à tous les échelons de la nation depuis le village jusqu'au sommet de l'Etat : village, arrondissement, district (sous-préfecture), préfecture (province, région), nation, car selon Lamartine : « le suffrage universel est donc la démocratie elle-même ». A tous les échelons, les représentants du peuple seront choisis au cours d'élections libres et compétitives. Tout citoyen jouissant de ses droits civiques et civils peut se porter candidat, hormis les rares cas de limitation.

1°) QUARTIERS OU PETITS VILLAGES :

Dans notre esprit, il n'est pas exclu que les quartiers et les petits villages, dès lors qu'ils atteindront un nombre conséquent d'habitants (500 par exemple) puissent être nantis d'un conseil, à vocation consultative.

2°) VILLAGES :

A la tête des villages comptant au moins 1.000 âmes sera élu un conseil de village ayant à sa tête un chef de village élu et chargé d'étudier tous les problèmes concernant celui-ci.

3°) ARRONDISSEMENT :

Tous les bourgs comptant au moins 5.000 habitants seront érigés en arrondissement et seront administrés par un chef d'arrondissement nommé par l'administration mais assisté par un conseil d'arrondissement composé de membres élus (à raison d'un conseiller par 1.000 habitants) et des différents chefs de service servant dans l'arrondissement, sans que le nombre des membres de

droit puisse être supérieur au nombre des membres élus.

4°) SOUS-PREFECTURES OU DISTRICTS :

Toutes les villes comptant au moins 25.000 âmes seront érigées en sous-préfecture (ou district) administrée par un sous-préfet (ou chef de district) nommé par l'administration mais assisté par un conseil regroupant les chefs de service et des membres élus (à raison d'un conseiller pour 2.500 habitants) — Ce conseil aura voix délibérative pour toutes les affaires concernant la sous-préfecture; une loi précisera les domaines de sa compétence.

5°) COMMUNE :

Les villes dont le nombre d'habitants dépasse 50.000 âmes bénéficieront du statut de municipalité. Elles seront administrées par un conseil municipal dont les membres seront élus (à raison d'un conseiller pour 5.000 habitants) ceux-ci élisant à leur tête un maire. Le conseil sera compétent pour toutes les affaires concernant la commune. La loi précisera le domaine de compétence des conseils municipaux.

La ville de Cotonou qui compte plus de 400.000 habitants sera dotée d'un grand conseil municipal.

6°) DEPARTEMENT, PROVINCE OU REGION :

Les chefs-lieux de préfecture, province, ou région seront administrés par un préfet représentant de l'administration et président d'un conseil départemental, provincial ou régional composé des chefs de service du département et de membres élus (à raison d'un conseiller pour 50.000 habitants). Ce conseil aura voix délibérative et une compétence étendue pour toutes les affaires concernant le département. Pour maintenir la cohésion nationale indipensable, la loi fixera le cadre des compétences des conseils départementaux.

7°) NATION :

Dans notre conception, la Nation devrait avoir une représentation double, un Conseil de la Nation et une Assemblée nationale.

a) — Conseil de la Nation :

Le Conseil de la Nation serait une Chambre de réflexion, un Conseil de Sages, une voix de la conscience nationale, une sorte d'œil de Caïn, constamment fixé sur la gestion de la chose publique. Il n'interviendra pas directement dans l'élaboration, l'adoption et le contrôle des lois mais il sera habilité à donner au Chef de l'Etat, à l'Assemblée nationale, au Gouvernement, à la Cour suprême... des avis, des suggestions et même des remontrances, tous susceptibles d'améliorer le fonctionnement de l'Etat et de faire progresser la démocratie dans notre pays. Le Conseil sera composé de 20 membres au maximum : les membres de droit (les anciens Présidents de la République, élus) et les membres élus : 2 par chacun des 6 conseils départementaux, et le complément par l'assemblée nationale sur proposition de l'exécutif. Il n'y aura pas de limitation au domaine de réflexion et d'investigation du Conseil de la Nation. Les conseillers de la Nation seront âgés d'au moins cinquante-cinq ans.

b) Assemblée nationale :

L'assemblée nationale est l'organe législatif par excellence : il a le pouvoir de ligéférer c'est-à-dire de voter les lois au nom du peuple souverain. Au cours d'élections libres et compétitives, les membres de l'assemblée nationale (députés) seront élus sur une liste nationale comportant dans chaque département (province, région) autant de candidats qu'il est prévu de sièges pour chacun d'eux. Tout citoyen, agé de 25 ans au moins, et de 70 ans au plus, jouissant de ses droits civils et civiques pourra se porter candidat à l'assemblée nationale, sur la liste de son choix, au titre du département dans lequel il réside. Tous les partis peuvent participer aux élections législatives à condition de présenter dans chaque département autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir. Après les élections, seuls les partis ayant obtenu 10 % des voix dans chacun des départements et 25 % des suffrages exprimés au plan national seront retenus, reconnus et jouiront d'un statut légal. La dévolution des sièges se fera à la proportionnelle, au niveau de chaque département au prorata des voix obtenues, entre les partis légalement reconnus.

Nous estimons qu'un député pour 100.000 habitants est convenable. Ainsi on aboutit à une chambre de 51 représentants se répartissant comme suit : Atacora : 7, Atlantique : 11, Borgou : 7, Mono 7, Ouémé : 10, Zou : 9. En tout état de cause, le nombre des représentants du peuple ne devrait pas excéder 60.

L'assemblée nationale devrait se réunir tous les trimestres pendant un mois en sessions ordinaires et sa compétence sera des plus étendue. La durée du mandat du député ne devrait pas excéder 4 ans, indéfiniment renouvelable.

B) — **EXECUTIF :**

1°) — PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE :

Le Président de la République, Chef de l'Etat, devra être le président de tous et de chacun. Une fois élu, il devra se mettre au-dessus de la mêlée. Il sera élu au suffrage universel, au scrutin majoritaire à deux tours — De bonne moralité, il doit être âgé de 45 ans au moins. La durée de son mandat est de cinq (5) ans, renouvelable une seule fois.

Le Chef de l'Etat exerce la magistrature suprême : il représente l'Etat dont-il assure la permanence. Il assure l'unité de direction de l'exécutif. Il nomme le premier

(Lire la suite à la page 12)

LA RESPONSABILITE POLITIQUE DES CHRETIENS

CHANGEMENT DES CŒURS ET DES STRUCTURES

Aujourd'hui les hommes aspirent à se libérer du besoin et de la dépendance. Mais cette libération commence par la liberté intérieure qu'ils doivent retrouver face à leurs biens et à leurs pouvoirs; ils n'y arriveront que par un amour trascendant de l'homme et, par conséquent, par une disponibilité effective au service. Sinon, on ne le voit que trop, les idéologies les plus révolutionnaires n'aboutissent qu'à un changement de maîtres : installés à leur tour au pouvoir, les nouveaux maîtres s'entourent de privilèges, limitent les libertés et laissent s'instaurer d'autres formes d'injustice.

Aussi, beaucoup en viennent à s'interroger sur le modèle même de société. L'ambition de nombreuses nations, dans la compétition qui les oppose et les entraîne est d'atteindre à la puissance technologique, économique, militaire; elle s'oppose alors à la mise en place de structures où le rythme du progrès serait réglé en fonction d'une plus grande justice, au lieu d'accentuer les disparités et de vivre dans un climat de méfiance et de lutte qui compromet sans cesse la paix.

SIGNIFICATION CHRETIENNE DE L'ACTION POLITIQUE

N'est-ce pas ici qu'apparaît une limite radicale de l'économie ? Nécessaire, l'activité économique peut, si elle est au service de l'homme, « être source de fraternité et signe de la Providence » (1); elle est l'occasion d'échanges concrets entre les hommes, de droits reconnus, de services rendus, de dignité affirmée dans le travail. Souvent terrain d'affrontement et de domination, elle peut ouvrir des dialogues et susciter des coopérations. Pourtant elle risque d'absorber à l'excès les forces et la liberté (2). C'est pourquoi le passage de l'économique au politique s'avère nécessaire. Certes, sous le terme « politique », beaucoup de confusions sont possibles et doivent être éclairées — mais chacun sent que, dans les domaines sociaux et économiques — tant nationaux qu'internationaux —, la décision ultime revient au pouvoir politique.

Celui-ci, qui est le lien naturel et nécessaire pour assurer la cohésion du corps social, doit avoir pour but la réalisation du bien commun. Il agit, dans le respect des libertés légitimes des individus, des familles et des groupes subsidiaires, afin de créer, efficacement et au profit de tous, les conditions requises pour atteindre le bien authentique et complet de l'homme, y compris sa fin spirituelle. Il se déploie dans les limites de sa compétence qui peuvent être diverses selon les pays et les peuples. Il intervient toujours avec un souci de justice et de dévouement au bien commun, dont il a la responsabilité ultime. Il n'enlève pas pour autant aux individus et aux corps intermédiaires leur champ d'activités et leurs responsabilités propres qui les conduisent à concourir à la réalisation de ce bien commun. En effet, « l'objet de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social et non de les détruire ni de les absorber ». ((3)

Selon sa vocation propre, le pouvoir politique doit savoir se dégager des intérêts particuliers pour envisager sa responsabilité à l'égard du bien de tous les hommes, en dépassant même les limites nationales. Prendre au sérieux la politique à ses divers niveaux — local, régional, national et mondial —, c'est affirmer le devoir de l'homme, de tout homme, de reconnaître la réalité concrète et la valeur de la liberté de choix qui lui est offerte de chercher à réaliser ensemble le bien de la cité, de la nation, de l'humanité. La politique est une manière exigeante — mais non la seule — de vivre l'engagement chrétien au service des autres. Sans résoudre certes tous les problèmes, elle s'efforce d'apporter des solutions aux rapports des hommes entre eux. Son domaine large et englobant n'est pas exclusif. Une attitude envahissante qui tendrait à en faire un absolu, deviendrait un grave danger. Tout en reconnaissant l'autonomie de la réalité politique, les chrétiens sollicités d'entrer dans l'action politique s'efforceront de rechercher une cohérence entre leurs options et l'Evangile et de donner, au sein d'un pluralisme légitime, un témoignage, personnel et collectif, du sérieux de leur foi par un service efficace et désintéressé des hommes.

(Lire la suite à la page 11)

(1) Ibid., 86 : p. 299.

(2) Cf. Const. past. Gaudium et Spes, 63 : A.A.S. 58 (1966), p. 1085.

(3) Quadragesimo Anno : A.A.S. 23 (1931), p. 203; cf. Mater et Magistra : A.A.S. 53 (1961), pp. 414, 428; Const. past. Gaudium et Spes, 74, 75,76 : A.A.S. 59 (1966), pp. 1095-1100.

L'EGLISE DU CHRIST QUI EST AU BENIN A DE NOUVEAUX PRETRES

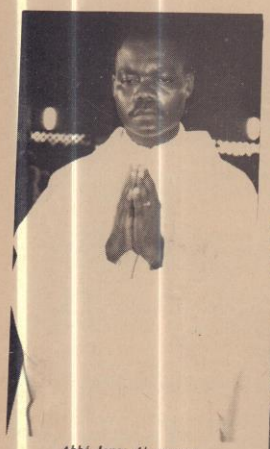

Abbé Jonas Ahouansou

Dans notre précédent numéro, nous annoncions à nos lecteurs la relation des ordinations sacerdotales dans nos différents diocèses pour la promotion 1989.

A l'heure où nous mettons sous presse, nous savons que les ordinations n'ont pas encore eu lieu dans le diocèse de Porto-Novo ; mais dans le diocèse d'Abomey, Mgr Lucien Monsi-Agboka a ordonné l'Abbé Basile Kouta, à Agbon, le samedi 6 janvier 1990. Le samedi 16 décembre 1989, à Matéri, dans le diocèse de Natitingou, Mgr Nicolas Okioh a donné l'onction sacerdotale et imposé les mains aux Abbés Hubert Koubiéni et Roger Nagbanda.

Abbé Cyriaque Amoussou

Ce même jour, à Comè, Mgr Robert Sastre a ordonné le seul prêtre de son diocèse pour l'année 1989 : l'abbé Aristide Dégbègni.

Dans l'homélie de la messe d'ordination, l'évêque a notamment mis l'accent sur comment Dieu dispose de l'homme.

« Dieu fit le monde, dit-il, et en disposa en faveur de l'homme.

'Dominez la terre et soumettez-la'.

L'homme s'empara du monde et fit le propos
D'en jouir à sa guise en révolte contre Dieu.

A la désobéissance de l'homme, Dieu répondit
Par la promesse d'un Sauveur qui viendra nous révéler
Que, malgré le péché, que contre le péché de l'homme
Dieu dispose du monde au gré de sa grâce.

Ce Sauveur, en haut dans le monde,
D'après l'épitre aux Hébreux, fait allégeance à son Père
De sacrifice et d'offrande, tu n'as pas voulu
Mais tu m'as façonné un corps.

Holocaustes et sacrifices pour le péché
Ne t'ont pas plu. Alors j'ai dit :

Me voici, car c'est bien de moi
Qu'il est écrit dans le rouleau du livre :

'Je suis venu, ô Dieu, pour faire ta volonté'.

Voilà comment Dieu dispose de l'homme (...)

Dieu dispose du monde pour son salut.
Grâce au sacerdoce, ce salut s'inscrit
Dans la trame de notre histoire humaine
Jusqu'à la fin des temps.

Abbé Damien Ogué

Abbé Hilaire Sénu Houéto

Abbé Dieudonné Datonou

Abbé Eustache-Fortuné Houndjèmonh

Abbé Pamphile Fanou

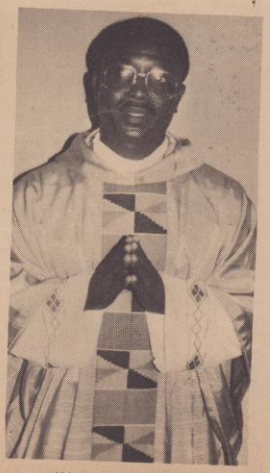

Abbé Aristide Dégbègni

Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles nous dit le Christ. » (...)

S'adressant à l'ordinand du jour, l'Abbé Aristide Dégbègni, il lui a, entre autres, dit :

Cher fils Aristide, Prêtre, tu seras appelé

A annoncer la conversion à l'homme
Pour qu'il se détourne de ses idoles,
Pour se tourner vers la volonté d'amour de Dieu.

Et c'est chaque jour que toi-même,
Prenant au sérieux la Parole du Christ
Et sa présence sacramentelle dont tu es constitué ministre,
Tu opéreras en toi le triple retournement
Du corps, du cœur et de l'esprit vers le Seigneur. »

Puis, en terminant, le prélat s'est adressé à l'assistance en ces termes :

« Chrétiens mes frères, le prêtre ne nous est pas donné
Pour nous aider à nous accrocher
A notre petit bonheur terrestre
A force de neuvaines, de messes demandées,
De piété absolument intéressée.

Ce don de Dieu qu'est le Prêtre
Nous est fait pour nous secouer de notre torpeur,
Pour nous sortir des sentiers de nos trahisons
Afin de reprendre la route qui mène au Seigneur. (...) »

Dans le diocèse de Cotonou, 1989 aura été marquée d'une émeraude, car c'est l'année qui lui aura donné une fournée de sept nouveaux prêtres et trois diacres.

En effet, le jeudi 7 décembre 1989, l'archevêque de Cotonou confia au Cardinal Hamer, Préfet de la Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers, de conférer le sacerdoce aux sept « jeunes que l'Eglise a choisis comme ses ministres pour l'accomplissement de sa mission rédemptrice » dans le vaste champ du Seigneur qu'est le diocèse de Cotonou.

C'étaient les Abbés :

Jonas Ahouansou,
Cyriaque Amoussou,
Dieudonné Datonou,
Eustache-Fortuné Houndjèmonh,
Pamphile Fanou,
Damien Ogué et
Hilaire Sêna Houéto.

En plus d'eux, il a ordonné trois diacres que sont les Abbés Félix Zannou Houessou, Ignace Pierre Dellouh et Justin Bocovo.

Dans l'homélie du Cardinal avant la phase dite « Liturgie du sacrement, » nous relevons :

« Le prêtre est indispensable à l'Eglise en Afrique. Mais c'est surtout la qualité, plus que la quantité, qui est indispensable. Des qualités humaines d'abord : un jugement équilibré et pondéré, une connaissance du milieu humain et de la culture à évangéliser, une certaine facilité de relation et de communication avec autrui, un comportement général modeste et simple, une capacité de partager les joies et les peines du peuple, et l'on pourrait en énumérer d'autres. Des qualités intellectuelles et spirituelles ensuite : une sureté doctrinale, un grand amour de l'Eglise, une piété éclairée, une ascèse librement consentie et joyeuse, du zèle pastoral, de l'humilité et de l'obéissance, du respect pour les collaborateurs pastoraux, religieuses, religieux et laïcs etc... Tout cela est nécessaire à celui qui veut être un véritable apôtre et non un simple fonctionnaire du culte. La liturgie nous le redit : 'Vivez ce que vous accomplissez, et conformez-vous à la croix du Seigneur'.

« Votre tradition sacerdotale béninoise vous offre de nombreux exemples de saints prêtres parmi les missionnaires européens qui furent vos pères dans la foi et parmi les prêtres formés depuis 75 ans dans ce haut lieu de culture, d'étude et de prière qu'est le Séminaire Saint-Gall de Ouidah. Suivez ces exemples, non pas nécessairement en les imitant à la lettre, mais en accueillant au fond de votre cœur l'Esprit qui les a suscités et animés. »

A travers les extraits de ces deux homélies, l'identité spécifique du prêtre apparaît clairement. Quant à l'aspect missionnaire de son sacerdoce nous l'empruntons à Jean-Paul II : « Il s'agit, comme un bon Pasteur, de rejoindre les gens là où ils sont. Pour cela, il y a beaucoup d'approches apostoliques : présence discrète et patiente dans la proximité amicale, dans le partage des conditions de vie, parfois même du travail, dans le monde ouvrier, dans le monde des travailleurs intellectuels, ou en d'autres milieux lorsque ceux-ci semblent coupés de l'Eglise et ont besoin du dialogue quotidien et crédible d'un prêtre, solidaire de leur recherche d'un monde plus juste et plus fraternel. »

Puissent nos jeunes prêtres de l'année rendre toujours un témoignage authentique à l'Evangile, en le considérant comme une fonction sacerdotale, une préparation à une évangélisation plus complète ! Que leur appartenance à un seul et même presbytérium, avec lequel ils auront à cœur d'entretenir des liens étroits et fréquents, leur permette de maintenir en eux la responsabilité d'intendants des mystères du Christ, et que tous les prêtres se sentent solidaires de leur ministère au service de l'évangélisation.

DIACRES A COTONOU LE 07-12-89

Abbé Félix Zannou Houessou

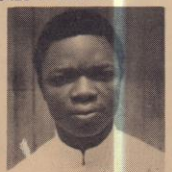

Abbé Ignace Pierre Dellouh

Abbé Justin Bocovo

LA JEUNESSE CHRETIENNE AUJOURD'HUI

(Suite de la page 5)

changer Dieu, mais parce qu'elle réussit à nous changer nous-mêmes... La prière permet que l'événement qui se présentait à nous comme un mal, ne devienne pas pour nous un malheur... Elle n'est pas un procédé magique... mais une démarche qui convertit celui qui demande, en l'adaptant à une situation qui semblait contraire et insupportable » dit H. Sanson. Il faut faire confiance au Seigneur et le prier avec attention et amour.

Que la prière soit vraiment pénétration progressive en nous de la lumière de Dieu, qui nous fera agir, penser, parler selon la volonté de Dieu. Notre prière doit tendre à devenir une attitude qui se plonge dans l'action. Prier c'est créer l'avenir » dit J. F. Six.

La plus belle et grande prière qui englobe tout est le « Notre Père ». Le chrétien qui, chaque jour le dit du fond de son âme, non seulement pour soi, mais aussi pour les autres, coopère grandement au gouvernement divin. Il coopère plus que les savants qui font de grandes découvertes. Ceci dit abordons la réflexion sur l'espérance et la charité sans lesquelles aucune prière n'aura de sens ni une vie chrétienne sa raison d'être.

— L'espérance et la charité

La foi, l'espérance et la charité sont les vertus théologales qui soutiennent et se complètent. Comme nous l'avons définie plus haut, la foi suppose une confiance réelle en Dieu. Notre confiance ne doit pas être seulement l'attitude de quelqu'un qui voit la vie du bon côté. Elle ne doit pas être seulement résignation, passivité tranquille et résultat qui se mesure. Notre confiance doit être la certitude d'une réalité présente : la vie de Dieu en nous. Elle doit être le point de départ d'une activité de rayonnement qu'aucun obstacle ou difficulté de la vie ne doit ralentir. Elle doit être volonté de semer sans arrêt, laissant à Dieu le soin de décider l'heure de la moisson (cf Jean Salem.)

— L'espérance chrétienne

On pense bien à la foi, à la charité, on ne pense pas qu'espérer est un devoir chrétien.

L'espérance chrétienne est tout autre chose qu'un optimisme qui veut ignorer les difficultés et les échecs. L'espérance c'est faire face à la situation avec courage. Lorsque la situation est humainement désespérée, c'est alors que commence l'espérance chrétienne. « Il ne faut jamais se décourager » dit Saint Paul (Eph 3, 13).

Dieu ne ferme jamais une porte sans ouvrir une autre.

Le véritable motif de l'espérance est que Dieu peut nous sauver parce qu'il est infiniment bon, parce qu'il est Tout-Puissant et qu'il est Père ; Dieu doit nous sauver car il a promis de se laisser vaincre par une prière confiante. Il ne faut jamais se désespérer. C'est la dernière injure à Dieu, celle de méconnaître ce qu'il est : L'amour. « Le monde appartiendra à celui qui pourra lui offrir dès cette terre, la plus grande espérance », dit le Père Teilhard de Chardin.

— La charité chrétienne

Quant à la charité (chrétienne), elle est l'amour véritable qui se concrétise dans l'acte de générosité en faveur des autres. Aimer, c'est se pencher sur la souffrance, savoir donner un peu de soi, et faire retrouver l'espérance à tous ceux qui n'ont plus de joie. Une affection, un amour ne doit jamais amoindrir ni celui qui aime, ni celui qui est aimé.
« L'amour véritable commence là où il n'a plus rien en retour » dit Saint Exupery.

Le vrai amour n'est pas ce qu'on croit, il n'est point cette dérisoire excitation des sens qui produit tous les gestes de l'amour mais où l'amour n'est pas. Le vrai amour n'est pas d'un instant, ni d'un jour, mais de toujours. C'est de s'aider, de se comprendre, éliminer les différences, les discordes, les conflits, les mésententes. C'est accepter humblement de se sacrifier pour élever l'autre, pour lui apporter la meilleure part de son intelligence et de son avoir (argent, nourriture, vêtement, force, savoir ou connaissance). Aimer véritablement ce n'est pas donner pour qu'on nous donne en retour; aider pour être aider. C'est donner son affection à ceux-là mêmes qui ne vous en donnent pas.

La charité véritable demande double effort, non seulement l'effort d'aimer les autres, mais aussi l'effort de se rendre aimable. Ce que le monde attend

(Lire la suite à la page 10)

LIBERATION DE NELSON MANDELA: LE FRUIT D'UNE VICTOIRE ETAPE PAR ETAPE

(suite de la première page)

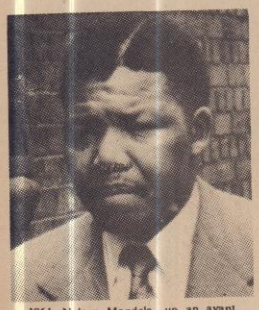

1961. Nelson Mandela un an avant son incarcération

1990 Nelson Mandela la veille *de sa sortie de prison.*

tion du premier mouvement anti-apartheid, c'est-à-dire l'A.N.C..

Jeudi 8 février 1990, le ministre sud-africain de la Loi et de l'Ordre M. Vlok exprime son inquiétude au sujet de Mandela surtout à propos de l'après libération de ce dernier.

Vendredi 9 février 1990, un groupe de militants du Front Démocratique Uni (UDF) rencontre Nelson Mandela pendant plusieurs heures. Un comité d'accueil du leader historique a été constitué et l'UDF prend en charge la sécurité de Mandela.

Samedi 10 février 1990, M. Frederik De Klerk rencontre à nouveau Mandela et annonce sa libération pour dimanche 11 février 1990. Ainsi, depuis le dimanche 11 février 1990, Nelson Mandela est libéré.

L'événement vécu en direct à la radio et à la télévision par des milliers d'auditeurs et de télespectateurs est manifestement le plus grand coup médiatique de ces dernières années. Après plus de 27 ans de prison, Nelson Mandela a été libéré le dimanche 11 février à 15 H 14. Quelques heures apr s, il réaffirme sa position en deux points : Fermeté et Continuité dans la lutte anti-apartheid.

Ainsi, l'histoire montre que les sentences ne dissuadent pas les hommes quand leur conscience les soulève.

Lors de son premier procès le 8 novembre 1962, Nelson Mandela n'avait-il pas prévenu ses juges qu'il ne céderait pas ? Pourtant, les pressions n'ont pas manqué, le pouvoir espérant négocier sa libération. Mais Nelson Mandela répondait toujours : « Seuls les hommes libres négocient, un prisonnier ne peut signer aucun contrat ». Et après vingt-sept années de prison, c'est le président Frederick De Klerk qui est allé le voir dans sa cellule et lui annoncer qu'il sera prochainement libre... Nelson Mandela aura, souhaitons-le, raison bientôt quand il dit : « Je chéris l'idéal d'une société démocratique et libre dans laquelle chacun puisse vivre ensemble, en harmonie et avec des droits égaux ».

M. Frederik De Klerk en compagnie du président Félix Houphouët Boigny lors de sa visite en Côte d'Ivoire

SOLUTION AU JEU
L'AFRIQUE EN MOTS CROISES
de la page 5

Horizontalement.

— 1. Appelé. Tune. — 2. Loge. Tannés. — 3.Arasa. Oint. Oter. — 4. Etalière. Ena. — 5. Elégi. Epiés. Em. — 6. Désunis. Lr. Presses. — 7. Egaler. Ela. Eolienne. — 8. Ae. Etre. Truelle. Tatée. — 9. Etna. Ts. Sève. Erreurs. — 10 Serre. Adorant. Aérés. — 11. Osi. Etalon. Geais. Er. — 12. Né. Noé. Stère. — 13. Rassises. — 14. Sale. Ce. — 15. Irritera. Lo.— 16. Osai. Tl. Dam. — 17. Ta Réelle. Ag. — 18. Etres. II K. O. — 19. Rio. Sapé. Ras. — 20. Odéons. Or. — 21. Narrée. — 22. Ires. — 23. Ers. — 24. R.A.E.

Verticalement.

—1. Edéa. — 2. Légers. — 3. Ra. Esa. Eo — 4. Réguliers. — 5. Platine. Tri. — 6. Posa. Irène. — 7. Egales. Ta. — 8. Le. Ip. Er. Et. — 9. Oeillet. Ana. — 10. Tirera. Sale. — 11. Anes. Do. Ra. Oter. — 12. Tnt. Personnalisation. — 13. Un. Ecrouer. Osera. Rodai. — 14. Néon. Elevages. Rire. Errer. — 15. Esta. Silène. Ici. Essorera. — 16. Etel. Tassette. Anesse. — 17. Promené. Ite. Elipse. — 18. Sn. Rasés. Lie. — 19. Etre. Cane. — 20. Aérée. Ro. — 21. Tuer. Dekar. — 22 Ers. Lagos. — 23. Es. Dom.

LA JEUNESSE CHRETIENNE AUJOURD'HUI

(Suite de la page 9)

de la jeunesse chrétienne, c'est d'être semeur d'amour véritable. « Il faut peu de chose pour que toute une vie change ; l'amour dans le cœur et le sourir aux lèvres » dit Pasteur King.

La plus grande de toutes les vertus, c'est l'amour. Dans un monde qui repose sur la force de la tyrannie et la violence, vous avez pour mission de suivre la voie de l'amour. Ainsi vous découvrirez que l'amour (désarmé) est la force la plus puissante du monde. Seul l'amour possède cette puissance intérieure de libération ; il néglige l'accesssoire, il écarte les obstacles, il bouscule les médiocrités, il nous emporte dans un grand élan de générosité et notre égoïsme est le grand vaincu (cf Sœur Elisabeth de la Trinité).

Pour finir, disons que c'est dans les petites choses que se mesure un grand amour ; en faire de grandes ce n'est pas difficile : on est porté, mais les ordinaires, les mesquines, les fastidieuses, nécessitent un oubli de soi dont peu d'hommes sont capables. Comme le dit Saint Jean « n'aimons pas en parole et de langue, mais en acte et en vérité » Jn 3,18.

On reconnaît la valeur de quelqu'un à l'intensité de son amour. Nous jeunesse chrétienne, notre personnalité a la taille de notre amour et l'envergure de notre générosité.

c) L'apostolat des jeunes

Tout ce que nous venons de dire concerne notre ontologie chrétienne, c'est-à-dire notre être chrétien. Mais en fait pour ce qui concerne l'apostolat des jeunes, la jeunesse chrétienne a toujours été et demeure encore l'espoir et l'avenir de l'Eglise. Tout en nous donnant la formation chrétienne, l'Eglise attend de nous de bons fruits. Autrement dit l'Eglise veut faire de nous des formateurs ou porteurs de la Bonne Nouvelle au monde en détresse qui désespère... Mais comment annoncer le message chrétien au monde ?

Oui nous savons que certains parmi vous sont déjà engagés dans la catéchèse sur leur paroisse et font partie des catéchistes bénévoles, des animateurs des groupes de prière et des animateurs de groupe d'enfants. C'est bien là des initiatives très bonnes. Nous exhortons tous les jeunes qui en sont capables à ne pas hésiter de s'engager dans les activités chrétiennes qui se font sur leur paroisse, dans leur village ou dans leur quartier.

Mais en plus de cela, il y a bien d'autres manières. La meilleure manière dont nous pouvons annoncer efficacement la Bonne Nouvelle au monde, c'est notre témoignage de vie, qui consiste pour l'essentiel dans notre bonne conduite, notre fidélité aux commandements de Dieu ; fidélité qui se résume dans la mise en pratique de la foi, l'espérance et la charité dont nous venons de parler. Nul d'entre nous qui formons la jeunesse chrétienne ne peut dire qu'il n'en est pas capable. Le monde n'attend pas des chrétiens ce qu'il peut se procurer lui-même et sans eux ; il attend ce que seuls ils peuvent lui procurer : l'Evangile. Et sachons-le bien, la meilleure manière de traduire l'Evangile et l'annoncer au monde, c'est notre témoignage de vie d'amour et de fidélité à Dieu.

Une autre manière concrète qui complète bien la précédente est celle d'avoir des initiatives propres capables de répondre aux problèmes du milieu où nous vivons. Par exemple : former un petit groupe d'assistance des vieilles personnes de votre quartier ou des malades sans secours ou sans assistance ; former un groupe de partage d'Evangile dans votre quartier (ou maison) dire ensemble le chapelet ne serait-ce une fois par semaine ; apprendre volontiers à prier aux petits enfants (de 2 à 5 ans). Former une équipe de jeunes chrétiens dans votre quartier pour jouer ensemble d'une manière exemplaire. De même on peut former des groupes de travail, de culture, de méditation, de cotisation pour l'entraide...

Ce sont là des formes d'apostolat que nous pouvons entreprendre pour évangéliser, convertir et transformer notre (milieu) monde en détresse où la joie et l'espoir d'un avenir meilleur peuvent renaître.

CONCLUSION

Pour conclure, il ne s'agit pas pour nous de spéculer en l'air, mais d'activer le feu de la foi, d'espérance et de charité qui doivent nous animer et nous motiver dans notre rencontre du monde où Dieu nous envoie comme des apôtres, porteurs du message d'espoir et du Salut.

Oui pour toi, jeunesse chrétienne, croire, c'est dire à Dieu : demain sera plus beau qu'aujourd'hui, les choses que tu m'as données sont pour moi le gage des choses que tu me réserves. Tu m'as assez parlé pour que j'ai confiance que l'avenir sera meilleur tant que je me force à l'édifier dans ton amour. La foi apparaît ainsi comme une espèce d'espérance enracinée dans la gratitude. La foi n'est donc pas repos inerte dans un contenu acquis, mais un mouvement permanent de l'attitude d'accueil de Dieu en sa parole, disponibilité envers autrui, souplesse et rigueur de pensée, invention caritative où se concrétise la foi dans les œuvres.

A la lumière de cette vision de la foi, la jeunesse chrétienne demeure le modèle et le porteur de l'espérance et de Salut au monde en détresse. Jeunesse chrétienne sache donc que tu es l'espoir de l'Eglise et de la société ou du pays. Tu es le point de référence pour tous ceux-là qui ne connaissent pas encore le Christ Sauveur.

En bref, jeunesse chrétienne, tu es celui qui doit redonner espoir au monde.

Tu portes le trésor, le destin du monde ; garde-toi alors de trébucher et de faillir à la mission que Dieu t'a confiée.

Abbé Gervais Avoundè

CONFERENCE NATIONALE :

(Suite de la page 2)

pourraient rejeter dès le départ le principe qui consisterait à soumettre les résultats des travaux à la sanction du Chef de l'Etat pour exploitation. Ces formations politiques, depuis quelques jours, ont lancé une vaste opération d'information et de sensibilisation sur toute l'étendue du territoire nationale afin d'obtenir l'adhésion des autres délégués à leur thèse. Les Syndicats et les Associations de développement sont les principales cibles de cette campagne. Dans les milieux politiques, on indique que ce consensus ne devrait pas être difficile à réaliser, car les 17 ans de pouvoir du PRPB ayant été un échec qui laisse des traces indélébiles dans toutes les couches de la société. Au cas où les Partisans du régime s'obstineraient à imposer leur diktat, ces « sensibilités politiques » et ceux qui partagent les mêmes préoccupations qu'elles se verraient contraints de quitter la conférence et d'initier une contre-conférence. De véritables joutes oratoires sont en perspective et indiquent que tout n'est pas encore fait. Car en fait, si le PRPB et ses organisations de masse n'arrivent pas à accorder leur violon avec les autres organisations politiques syndicales professionnelles et autres, en réduisant leurs prétentions excessives, la montagne pourrait accoucher d'une souris. Le silence absolu observé par le président Mathieu Kérékou depuis un certain temps constitue par ailleurs un sujet d'interrogation. Personne, en dehors du Chef de l'Etat lui-même, ne peut affirmer savoir le projet actuellement concocté dans les coulisses de la Présidence de la République. Ce qui est réconfortant cependant est que toutes les parties concernées (PRPB, autres sensibilités politiques, syndicats, associations de développement, associations confessionnelles, groupements professionnels et autres) sont aujourd'hui conscientes que le peuple aspire à un état de droit, de liberté, de démocratie où le respect de la personne humaine sera impératif, catégorique pour chacun et pour tous. Il serait souhaitable d'aboutir à une union nationale qui pourra exercer la plénitude du pouvoir dans un environnement sain. Les « sensibilités politiques », doivent se débarrasser de tout sentiment de région, de race, de jalousie, de vengeance ou de règlement de compte afin de participer profitablement au dialogue. Il est nécessaire que la conférence puisse aboutir à des résultats positifs pour que vive et prospère dans la concorde notre commune patrie.

A L'ECOUTE DU PAPE

(Suite de la première page)

de société digne de l'homme sans le respect des valeurs transcendantes et permanentes. Quand l'homme se fait la mesure exclusive de tout, sans référence à Celui de qui tout vient et vers qui ce monde retourne, bien vite, il devient esclave de sa propre finitude. Le croyant, lui, sait d'expérience que l'homme n'est vraiment homme qu'en se recevant de Dieu et en acceptant de collaborer au plan du salut : « Rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés » (Jn 11, 52).

Discours de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II au Corps Diplomatique Vatican, Salle Regia du palais apostolique

Samedi, 13 janvier 1990

Acheter "LA CROIX" c'est bon ! S'y abonner est pourtant mieux.

LA CROIX DU BENIN

Rédaction et Abonnements «LA CROIX DU BENIN» B. P. 105 - Tél. 32-11-19

Comptes : C. C. P. 12-76 B.C.B N° 40-00-033500-69 COTONOU

Directeur de Publication BARTHELEMY CAKPO ASSOGBA

Dépôt légal n° 590

Nous remercions tous spécialement les personnes qui donnent un

Abonnement de Soutien ..... *4000 à 6000 F CFA (80 à 120 FF)*
Abonnement de Bienfaiteur ..... *6000 à 8000 F CFA (120 à 160 FF)*
Abonnement d'Amitié ..... *8000 F CFA et plus (160 FF et Plus)*
Changement d'adresse ..... *100 F CFA*

	Ordinaire	Avion
- Bénin	2400 F CFA	
- Côte-d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal, Togo	2500 F CFA	3460 F CFA
- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun, R. C. A.	2500 F CFA	3640 F CFA
- France	30 FF	88,40 FF
- Nigéria, Gambie, Ghana, Libéria, Sierra Leone	3200 F CFA	4200 F CFA
- Kinshasa (Zaïre)	3200 F CFA	6000 F CFA
- Kenya, Angola, Ouganda, Tanzanie	3200 F CFA	7000 F CFA
- Europe (moins la France)	3200 F CFA	5100 F CFA
- Amérique (Nord - Centrale - Sud)	3200 F CFA	7000 F CFA

IMPRIMERIE NOTRE-DAME TEL. 32-12-07 COTONOU (REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN)

LA RESPONSABILITE POLITIQUE DES CHRETIENS

(Suite de la page 7)

PARTAGE DES RESPONSABILITES

Le passage à la dimension politique exprime aussi une requête actuelle de l'homme : un plus grand partage des responsabilités et des décisions. Cette aspiration légitime se manifeste davantage à mesure que croît le niveau culturel, que se développe le sens de la liberté, et que l'homme perçoit mieux comment, dans un monde ouvert sur un avenir incertain, les choix d'aujourd'hui conditionnent déjà la vie de demain. Dans **Mater et Magistra (4)**, Jean XXIII soulignait combien l'accès aux responsabilités est une exigence fondamentale de la nature de l'homme, un exercice concret de sa liberté, une voie pour son développement, et il indiquait comment, dans la vie économique et en particulier dans l'entreprise, cette participation aux responsabilités devait être assurée (5). Aujourd'hui le domaine est plus vaste, il s'étend au champ social et politique où doit être institué et intensifié un partage raisonnable dans les responsabilités et les décisions Certes, les choix proposés à la décision sont de plus en plus complexes ; les considérations à inclure multiples, la prévision des conséquences aléatoire, même si des sciences nouvelles s'efforcent d'éclairer la liberté dans ces moments importants. Pourtant, bien que des limites s'imposent parfois, ces obstacles ne doivent pas ralentir une diffusion plus grande de la participation à l'élaboration de la décision comme aux choix eux-mêmes et à leur mise en application. Pour faire contrepoids à une technocratie grandissante, il faut inventer des formes de démocratie moderne, non seulement en donnant à chaque homme la possibilité de s'informer et de s'exprimer, mais en l'engageant dans une responsabilité commune. Ainsi les groupes humains se transforment peu à peu en communautés de partage et de vie. Ainsi la liberté, qui s'affirme trop souvent comme revendication d'autonomie en s'opposant à la liberté d'autrui, s'épanouit dans sa réalité humaine la plus profonde : s'engager et se dépenser pour construire des solidarités actives et vécues. Mais, pour le chrétien, c'est en se perdant en Dieu qui le libère, que l'homme trouve une vraie liberté, rénovée dans la mort et la résurrection du Seigneur.

NECESSITE DE S'ENGAGER DANS L'ACTION

Dans le domaine social, l'Eglise a toujours voulu assurer une double fonction : éclairer les esprits pour les aider à découvrir la vérité et discerner la voie à suivre au milieu des doctrines diverses qui sollicitent le chrétien; entrer dans l'action et diffuser, avec un souci réel du service et de l'efficacité, les énergies de l'Evangile. N'est-ce pas pour être fidèle à cette volonté que l'Eglise a envoyé en mission apostolique parmi les travailleurs, des prêtres qui, en partageant intégralement la condition ouvrière, veulent y être les témoins de sa sollicitude et de sa recherche ?

C'est à tous les chrétiens que Nous adressons à nouveau et de façon pressante, un appel à l'action. Dans notre encyclique sur le Développement des Peuples, Nous insistions pour que tous se mettent à l'œuvre : « Les laïcs doivent assumer comme leur tâche propre le renouvellement de l'ordre temporel; si le rôle de la hiérarchie est d'enseigner et d'interpréter authentiquement les principes moraux à suivre en ce domaine, il leur appartient, par leurs libres initiatives et sans attendre passivement consignes et directives, de pénétrer d'esprit chrétien la mentalité et les mœurs, les lois et les structures de leur communauté de vie ». (6) Que chacun s'examine pour voir ce qu'il a fait jusqu'ici et ce qu'il devrait faire. Il ne suffit pas de rappeler des principes, d'affirmer des intentions, de souligner des injustices criantes et de proférer des dénonciations prophétiques : ces paroles n'auront de poids réel que si elles s'accompagnent pour chacun d'une prise de conscience plus vive de sa propre responsabilité et d'une action effective. Il est trop facile de rejeter sur les autres la responsabilité des injustices, si on ne perçoit pas en même temps comment on y participe soi-même et comment la conversion personnelle est d'abord nécessaire. Cette humilité fondamentale enlèvera à l'action toute raideur et tout sectarisme; elle évitera aussi le découragement en face d'une tâche qui apparaît démesurée. L'espérance du chrétien lui vient d'abord de ce qu'il sait que le Seigneur est à l'œuvre avec nous dans le monde, continuant en son Corps qui est l'Eglise — et par elle dans l'humanité entière — la Rédemption qui s'est accomplie sur la Croix et qui a éclaté en

(Lire la suite à la page 12)

(4) A.A.S. 53 (1961), pp. 420-422.

(5) Cf. Const. past. Gaudium et Spes, 68, 75 : A.A.S. 58 (1966), pp. 1089-1090; 1097.

(6) Populorum Progressio, 81 : A.A.S. 59 (1967), pp. 296-297.

LE BENIN A L'AURORE D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION POUR LE RENOUVEAU

(Suite de la page 7)

ministre, après consultation des partis légalement reconnus et les autres ministres sur proposition du premier ministre. Il préside le conseil des ministres, donne des instructions au gouvernement dont il contrôle l'action.

2°) — GOUVERNEMENT :

Les tâches du gouvernement sont coordonnées par un premier ministre. Celui-ci est nommé par le Président de la République devant qui il est responsable : il peut donc le démettre.

Le gouvernement est en outre responsable devant l'assemblée nationale car, en démocratie, il ne peut exister de pouvoir irresponsable. C'est devant l'assemblée nationale que le gouvernement, par la voix de son premier ministre, présente son programme ou sa déclaration de politique générale et c'est de lui qu'il reçoit son investiture que les représentants du peuple peuvent lui refuser.

En outre, l'assemblée nationale peut censurer le gouvernement.

La contrepartie du droit de censure que l'assemblée nationale possède vis-à-vis du gouvernement est le droit de dissolution que pourra exercer le Président de la République à l'encontre de l'Assemblée si au cours de la même législature les gouvernements sont renversés trois fois à la suite de censure.

Pour plus de cohérence dans la pensée, plus de convergence dans les objectifs et plus d'unité dans l'action, sans grande considération pour les autres arguments qui militent dans le sens, nous considérons que le nombre des départements ministériels doit être limité : notre avis est qu'une dizaine, par regroupement d'activités similaires, couvrirait largement nos besoins. A titre indicatif, nous proposons la composition suivante :

— Ministère de la Défense, de la Sécurité et de l'Administration territoriale ;

— Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale ;

— Ministère de la Justice, de la Réforme judiciaire ;

— Ministère du Développement rural (Agriculture, Elevage, Pêche) ;

— Ministère du Plan, de l'Economie et des Finances (Commerce, Industrie, Artisanat, Tourisme) ;

— Ministère de l'Education nationale (Enseignements de tous ordres, Recherche scientifique, Jeunesse et Sport) ;

— Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales;

— Ministère du Travail et de la Réforme administrative ;

— Ministère de l'Equipement (Travaux publics, Mines) ;

— Ministère des Communications (Transports, Postes et Télécommunications, Information).

Les départements ministériels qui sembleraient trop lourds se verraient adjoindre un ou au maximum deux secrétariats d'Etat.

En outre, le nombre des membres des cabinets ministériels devrait être limité, les responsables des départements ministériels étant invités à s'appuyer davantage sur les services centraux qui relèvent de leur autorité.

C) JUDICIAIRE :

La séparation effective des trois pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire) doit être assurée. L'indépendance de la magistrature est indispensable mais indépendance rime avec compétence, sérénité, équité, probité. La réforme judiciaire, mûrement réfléchie, doit être entreprise. A tous les échelons de la Nation se trouvera des cours compétentes et intègres : il ne s'agit de rien d'autre que dire le droit, rien que le droit.

L'ancienne Cour suprême regroupait quatre juridictions bien distinctes :

— le Conseil constitutionnel qui a pour mission essentielle de dire le droit constitutionnel, cette « loi qui est au-dessus de toutes les lois » ;

— la Cour de cassation, juridiction suprême de l'ordre judiciaire ;

— le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction de l'ordre juridictionnel administratif ;

— la Cour des comptes, chargée de contrôler l'observation des règles de la comptabilité publique dans l'exécution des budgets.

C'est dire que ces quatre chambres sont différentes tant dans leur nature que par les compétences auxquelles elles font appel. Elles ne sauraient donc, par souci d'efficacité, être accaparées par un ordre de magistrats. Toute réforme devra tenir compte de ces particularités.

ARMEE :

Sous ce vocable nous regroupons l'armée proprement dite (terre, mer, air), la gendarmerie, la police. Le dégraissage qui touche la fonction publique doit, sans conteste, s'étendre à l'armée. En 30 ans d'indépendance, l'armée n'a eu qu'une seule fois, lors de l'aggression du 16 janvier 1977, à défendre la souveraineté de notre Nation et l'intégrité du territoire national. Le plus souvent, elle s'est plutôt illustrée par des coups d'Etat et des interventions blâmables puisque dans ces occasions, elle a retourné les armes contre son peuple, contre ses frères et sœurs. Il faut donc aider l'armée à saisir la pleine signification de sa vocation, de sa mission qui est de défendre la patrie et ses enfants. Faut-il pour autant une armée pléthorique ? Assurément non. Une petite armée de métier, compétente, bien entrainée, aguerrie suffirait largement aux exigences de notre sécurité. Tous les citoyens, ayant entre 21 ans et 40 ans, après une formation militaire de 3 mois, seraient astreints à une période annuelle de 15 jours et formeraient ainsi une armée de réserve prête à toute éventualité.

Peut-être que la gendarmerie et la police devraient être renforcées (en hommes et en équipement) pour être plus efficaces. Auparavant, il faudrait les débarrasser des poids morts et des éléments qui ternissent leur réputation, et leur permettre de retrouver le chemin de la conscience professionnelle et de la probité.

Tout militaire, tout gendarme, tout policier... en tant que citoyen a le droit de faire de la politique et de briguer un poste électif. Encore faudrait-il qu'il se débarrasse de la cuirasse, du bouclier que constitue sa corporation.

Voici rapidement esquissées nos préoccupations.

Une constitution est un document, d'une grande importance certes. Plus important encore devrait être notre souci de faire de ce pays qui nous a vu naître et qui nous est cher, le « laboratoire exemplaire d'une vie démocratique, saine et réussie » afin que nous puissions vraiment démarrer et entamer notre longue marche vers l'indépendance réelle et le progrès dans la paix et la concorde.

MIEUX VAUT EN RIRE

PAUVRE PAPA !

Paul, 7 ans, à ses camarades de classe : « On a trouvé une nouvelle maison. Je suis très content parce que j'aurai une chambre pour moi tout seul et ma petite sœur Béatrice aura aussi une chambre pour elle toute seule. Il n'y a que ce pauvre papa qui n'a pas de chance : il continuera à être dans la même chambre que maman ».

UN LION PIEUX ?

Dans la brousse exubérante, un missionnaire se trouve tout à coup devant un lion. Le Père fait le signe de Croix et adresse au ciel une prière : « Seigneur, donnez à ce lion des sentiments chrétiens ! » Alors, le lion s'agenouille, joint dévotement les pattes et murmure avec ferveur : « Bénissez, mon Dieu, la nourriture que je vais prendre ».

LA RESPONSABILITE POLITIQUE DES CHRETIENS

(Suite de la page 11)

victoire au matin de la Résurrection (7). Elle vient aussi de ce qu'il sait que d'autres hommes sont à l'œuvre pour entreprendre des actions convergentes de justice et de paix; car sous une apparente indifférence, il y a au cœur de chaque homme une volonté de vie fraternelle et une soif de justice et de paix, qu'il s'agit d'épanouir.

Ainsi, dans la diversité des situations, des fonctions, des organisations, chacun doit situer sa responsabilité et discerner, en conscience, les actions auxquelles il est appelé à participer. Mêlé à des courants divers où, à côté d'aspirations légitimes, se glissent des orientations plus ambiguës, le chrétien doit opérer un tri vigilant et éviter de s'engager dans les collaborations inconditionnelles et contraires aux principes d'un véritable humanisme, même au nom de solidarités effectivement ressenties. S'il veut, en effet, jouer un rôle spécifique, comme chrétien en accord avec sa foi — rôle que les incroyants eux-mêmes attendent de lui —, il doit veiller, au sein de son engagement actif à élucider ses motivations, à dépasser les objectifs poursuivis dans une vue plus compréhensive qui évitera le danger des particularismes égoïstes et des totalitarismes oppresseurs.

Extraits de la Lettre apostolique du Pape Paul VI à M. le Cardinal Maurice Roy à l'occasion du 80ème anniversaire de « Rerum Novarum » (14 mai 1971) : LA RESPON ABILITE POLITIQUE DES LAICS.

(7) Cf. Mt. 28, 30; Phil. 2, 8-11.